

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN  
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01.47.75.96.29.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 1200**

Objet : Ouverture de séance : élection du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

Séance du Comité du **26 septembre 2024** sur convocation adressée aux membres le **20 septembre 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre le **26 septembre à 15h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président  
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Patricia PENTURE (arrivée à la question n°2),  
Stéphanie SOARES (arrivée à la question n°2),  
Messieurs Philippe POUTHE, Vincent FRANCHI, Robert BERNASCONI,  
Yves REVILLON, Julien SAGE,

**ABSENTES-EXCUSEES :**

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD  
Madame Samia KASMI

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17 et L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

## LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,

Vu la délibération du Comité Syndical du 27 février 2024 approuvant la modification du règlement intérieur approuvé par la séance du Comité Syndical du 13 juillet 2020,

Vu l'article 16 du règlement intérieur approuvé lors de la séance du Comité Syndical du 27 février 2024 relatif aux modalités de désignation du secrétaire de séance,

Vu l'article 22 du règlement intérieur approuvé lors de la séance du Comité Syndical du 27 février 2024 relatif aux modalités d'approbation du procès-verbal,

Vu la délibération n°DCM-2024-008 du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 de la ville de Puteaux portant désignation d'un représentant du Conseil Municipal de la ville de Puteaux au sein du Comité Syndical de GENERIA,

Vu le rapport ci-joint,

Considérant que le secrétaire de séance doit être désigné par le Comité Syndical,

Considérant que le règlement intérieur prévoit que le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 doit être approuvé par le Comité Syndical,

Considérant qu'en raison du décès de madame Brigitte Palat, représentante de la ville de Puteaux, le Conseil Municipal de la ville a procédé, lors de sa séance du 4 juillet 2024, à l'élection de monsieur Robert Bernasconi pour le représenter au sein de GENERIA,

### SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

#### DELIBERE :

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

DECIDE d'élire Madame Anne-Marie AMSELLEM en qualité de secrétaire de la séance du Comité Syndical du 26 septembre 2024 à 15h30 à main levée.

#### ARTICLE 2 :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.

#### ARTICLE 3 :

PREND ACTE de la délibération n°DCM-2024-008 du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 de la ville de Puteaux portant désignation de monsieur Robert Bernasconi en tant que représentant au sein du Comité Syndical de GENERIA.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 092-259200020-20240926-1200-DE



#### **ARTICLE 4 :**

**INDIQUE** que la présente délibération sera transmise au Préfet des Hauts-de-Seine et publiée sur le site Internet de GENERIA.

Le Président



Jacques KOSSOWSKI  
Maire de Courbevoie



Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **09 OCT. 2024**

## COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2024 – 15h30

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### DOSSIER POUR DECISION N°1 - OUVERTURE DE SEANCE : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE, APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2024 ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SYNDICAL

Les articles 16 et 22 du règlement intérieur approuvé par le Comité Syndical du 27 février 2024 prévoient les modalités suivantes :

- Désignation du secrétaire de séance (article 16) : au début de chacune des séances le Comité Syndical désigne un ou plusieurs secrétaires de séance ;
- Approbation du procès-verbal (article 22) : celui-ci est soumis pour approbation au Comité Syndical suivant la séance qu'il concerne.

Par ailleurs, en raison du décès de madame Brigitte Palat, représentante de GENERIA pour la ville de Puteaux, le Conseil Municipal de la ville en date du 4 juillet 2024 a, conformément à l'article 9.2 des statuts du Syndicat, procédé à la désignation de monsieur Robert Bernasconi. Il convient d'en prendre acte et de l'accueillir au sein du Comité Syndical.

**Il est donc proposé au Comité Syndical de prendre une délibération d'ouverture de séance afin d'approuver la désignation du secrétaire de séance, l'approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 juin 2024 et de prendre acte de la désignation de monsieur Robert Bernasconi en tant que délégué représentant la ville de Puteaux.**